

# RAPPORT ANNUEL 2018



1272, RUE DE LA TRAVERSE  
PRÉVOST, QUÉBEC  
J0R 1T0

COURRIEL : [tacmrcrdn@hotmail.com](mailto:tacmrcrdn@hotmail.com)  
TÉLÉCOPIEUR : 450-224-2841





## **2018 : Année de transition vers une refonte majeure du transport adapté et collectif**

L'année 2018 a été une année de réflexion pour le Transport adapté et collectif (TAC) MRC Rivière-du-Nord. Par ailleurs, le service de l'Inter fourni par le Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) a été maintenu en 2018. Selon un rapport d'achalandage fourni par le TACL en février 2019, il y aurait eu une augmentation de fréquentation de 105% à Prévost. Les citoyens de Prévost peuvent donc bénéficier de l'ensemble des services soit : 10 départs en semaine vers le nord, 10 départs en semaine vers le sud, 4 départs la fin de semaine vers le sud et 4 départs la fin de semaine vers le nord. Cette entente a été reconduite pour les 5 prochaines années.

### **Une étude non concluante**

La société Vecteur 5 en 2018 a réalisé une étude nommée : « Amélioration de la desserte en transport collectif dans la MRC de la Rivière du Nord - Élaboration détaillée du scénario retenu : taxi-bus à la demande à court délai de réservation ». Cette étude bien que très instructive sur plusieurs points n'a pas suscité l'adhésion nécessaire au sein de la MRC pour sa mise en œuvre.

Pour donner suite à l'étude de Vecteur et dans la continuité de cette dernière, la Ville de Prévost a déposé aux maires et membres du conseil d'administration un document intitulé : « Projet d'amélioration de la desserte de transport collectif à Prévost ». Bien que ce document soit spécifique à la Ville de Prévost, il explore différents constats et avenues pour le transport collectif dans la MRC :

Les irritants suivants ont été identifiés :

- Le système de réservation 24 h d'avance
- L'horaire de réservation
- Le nombre de points d'arrêts insuffisants
- Horaires de service non adaptés en fonction des départs des trains et du début des cours à l'université et au CÉGEP
- Tarifs non compétitifs
- Durée des trajets trop longs
- Présence au point d'arrêt 30 minutes d'avance

À partir de ces constats, un nouveau projet de TAC 2.0 a été élaboré dont les grandes lignes peuvent se décrire comme suit :

- Les réservations pourront être effectuées via la plateforme de réservations en ligne ou en passant par la centrale téléphonique 24 h sur 24, 7 jours sur 7

- Réservation 1 h avant l'heure de départ accessible
- Diminution des frais pour les usagés réguliers
- Le site web devra intégrer un service de covoiturage
- Le nombre de départs devra augmenter considérablement, particulièrement le matin.
- Dans un scénario optimum, il faudrait augmenter selon les caractéristiques de chacune des villes le nombre d'arrêts de 250 % pour avoir des arrêts à presque tous les 300 mètres

Dans ce contexte, le TAC développera des solutions visant l'amélioration et/ou à la restructuration de l'offre de service en transport adapté et collectif sur son territoire en 2020. Un chargé de projet devrait être engagé sous peu pour voir à la mise en œuvre du TAC 2.0.

Le ministre des Transports, M. François Bonnardel, a déposé le 20 mars dernier un projet de loi proposant une vaste réforme de l'encadrement légal des services de taxi et de transport sur demande par application mobile. Certaines mesures prévues au projet de loi pourraient avoir des impacts sur le transport adapté et collectif entre autres l'abolition des territoires de desserte et des quotas de permis par agglomération de taxi permettant ainsi aux chauffeurs d'offrir des services de transport partout au Québec.

Il est du devoir du conseil d'administration du TAC de tenir compte de la nouvelle loi dans la mise en place du TAC 2.0. Les membres du conseil d'administration souhaitent se concerter avec l'ensemble des intervenants en transport adapté et collectif sur son territoire afin de développer une offre globalement cohérente et moins morcelée. La principale préoccupation du conseil d'administration du TAC est d'être en mesure d'offrir en 2020 à ses usagers, des solutions concrètes et réalistes menant à des projets viables et novateurs.

***M. Paul Germain***  
***Président***

## **1. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**

### **1.1 Conseil d'administration**

Les membres du conseil d'administration ont participé à 10 réunions ordinaires et une assemblée générale. Le Transport Adapté et Collectif MRC Rivière-du-Nord a désigné neuf administrateurs pour siéger au conseil d'administration.

Parmi les membres, un administrateur est nommé pour représenter la MRC Rivière-du-Nord, un membre de chaque ville est nommé ou son représentant pour siéger au conseil d'administration, deux représentants des usagers du transport collectif ainsi que deux représentants des usagers du transport adapté.

Voici les membres du comité administratif du Transport Adapté et Collectif MRC Rivière-du-Nord

**Roger Hotte, administrateur, MRC Rivière-du-Nord**

**Josée Yelle, substitut**

**Paul Germain, président, municipalité de Prévost**

**Pierre Daigneault, substitut**

**Xavier-Antoine Lalande, vice-président municipalité de St-Colomban**

**Bruno Laroche, administrateur, municipalité de St-Hippolyte**

**Linda Lalonde, administratrice, municipalité de Ste-Sophie**

**Louise Gallant et Sophie Astri, substitut**

Voici les administrateurs nommés pour représenter les usagers

**Jean-Guy Joubert, trésorier, représentant des usagers collectifs**

**Viviane Dagenais, secrétaire, représentante des usagers collectifs**

**Léna Bergeron, représentante des usagers adaptés**

## 1.2 Personnel

Le TAC MRC RDN compte sur l'apport considérable d'une directrice générale pour assurer la gestion de l'organisme. Ses mandats sont multiples et touchent autant les finances, la gestion des ressources humaines que les communications, pour n'en citer que quelques-uns.

L'organisme est composé de trois employés à temps plein. Les répartitrices sont au cœur même de l'offre de services et doivent voir à assurer la satisfaction de la clientèle, tout en maintenant une étroite collaboration avec les transporteurs.

Mme Louise Bourgeois, directrice générale  
Officier délégué admission  
Administratrice (trésorière) de l'ATCRQ

Mme France Chartrand, répartitrice  
Prévost et Ste-Sophie  
Officier délégué admission (substitut)

Mme Isabelle Meilleur répartitrice  
St-Colomban et St-Hippolyte  
Officier délégué admission (substitut)

### **1.3 Statut et profil de l'entreprise**

Le Transport Adapté et Collectif MRC Rivière-du-Nord est un organisme à but non lucratif constitué le 9 octobre 2001 sous la Loi sur les compagnies, Partie III.

La MRC Rivière-du-Nord offre un service de transport adapté et collectif dans les municipalités rurales de Prévost, St-Colomban, St-Hippolyte et Ste-Sophie. Elle confie la responsabilité d'organiser et d'offrir le transport à l'organisme Transport Adapté et Collectif MRC Rivière-du-Nord, communément appelé TAC MRC RDN.

À son tour, le TAC contracte les services de transporteurs privés (ex : des compagnies de taxi et transporteurs de minibus) pour assurer le transport des citoyens à l'aide de taxi, taxi adapté ou de minibus. Le TAC MRC RDN est un organisme indépendant du regroupement des compagnies de taxi auprès de qui il contracte des services de transport.

## **2. OFFRE DE SERVICE EN TRANSPORT**



### **2.1 Horaire**

Le service est offert du lundi au dimanche, donc 7 jours par semaine, à l'exception des jours fériés annoncés. Les réservations se font de 9 heures à 14 heures au bureau du TAC MRC RDN, et ce, 24 heures à l'avance.

Les transports sont offerts à heure fixe pendant la journée. Les départs ont lieu à 6h30, 7h30, 8h30, 10h, 11h, 13h, 14h, 15h, 16h, 17h, 18h et 19h. Les retours s'effectuent à 7h, 8h, 9h, 10h30, 11h30, 13h30, 14h30, 15h30, 16h30, 17h30 et 18h30 et 19h30.

### **2.2 Trajets disponibles**

Essentiellement, la plupart des déplacements ont été faits à partir des quatre municipalités rurales vers la ville-centre, Saint-Jérôme (et vers Saint-Sauveur pour Prévost seulement).

Pour la municipalité de Saint-Colomban, considérant la demande présentée par les citoyens d'ajouter des transports vers la municipalité de St-Canut, le conseil municipal autorise un arrêt au 13 880 Chemin St-Simon à St-Canut.

### **2.3 Points d'arrêt**

Dans le périmètre urbanisé, les arrêts ont été aménagés aux intersections, aux kiosques postaux ou devant certains commerces. Chaque municipalité identifie les points d'arrêt en fonction des grands axes routiers et des besoins identifiés. En 2018 les municipalités de St-Colomban et St-Hippolyte ont ajouté des points d'arrêts pour la clientèle collective.

<b>Municipalités</b>	<b>Nombres de points d'arrêt</b>
Prévost	50
Saint-Colomban	79
Saint-Hippolyte	28
Sainte-Sophie	(3 arrêts du circuit de la navette #35)

Rappelons que la clientèle du transport adapté bénéficie d'un service porte-à-porte.

### **2.4 Points de chute à Saint-Jérôme**

Le nombre de points de chute convenus avec la ville-centre de Saint-Jérôme a été augmenté à dix. Les arrêts sont : Le Carrefour du Nord, Lingerie Poirier (CÉGEP), Hôpital Hotel-Dieu, CREPS (Polyvalente), CEP, Gare de St-Jérôme, SAAQ, Mégacentre, l'école Marchand et le CSSS (1000 Labelle).

## **2.5 Adhésion et tarification**

La demande d'une carte de membre reste en vigueur pour tous les usagers. Cette procédure demeure gratuite et s'adresse aux résidents des 4 villes. Une preuve de résidence doit être fournie lors de l'inscription ainsi qu'une photo récente.

Malgré la hausse du prix de l'essence, le TAC n'a procédé à aucune augmentation pour les usagers, et ce depuis 2004. Les tarifs communs aux quatre municipalités sont :

- Transport collectif: 5\$/déplacement
- Carte mensuelle (laissez-passer): 150\$
- Transport adapté : 3\$/déplacement



Notons que la municipalité de Saint-Colomban offre un tarif gratuit aux étudiants par transport pour les 25 ans et moins, avec preuve étudiante à l'appui.

## **3. MODÈLE DE CROISSANCE DURABLE**

### **3.1 Stratégie de croissance**

Le Transport Adapté et Collectif MRC Rivière-du-Nord a pour vision un mieux-vivre durable pour tous et vise à assurer un avenir durable aux citoyens des municipalités de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie.

À cette fin, le Transport Adapté et Collectif MRC Rivière-du-Nord continue de mettre l'accent sur l'écoute attentive de son milieu, sur une direction pleinement assumée en matière de transport adapté et collectif et sur un partenariat actif dans l'aménagement, le développement, la protection de l'environnement et le rayonnement de la MRC Rivière-du-Nord.

Les citoyens recherchent en toute légitimité, et de plus en plus, à s'implanter dans le territoire rural, ceci ayant un impact sur la croissance démographique de notre MRC, ce qui nécessite une multitude de réflexions et d'analyses de notre offre de service pour le transport adapté et collectif des personnes.

Le TAC doit s'adapter à cette croissance et à la réalité du développement durable dans une démarche régionale de demande de financement, tant de la part des usagers que de tous les paliers de gouvernement, du municipal au provincial, correspondant aux besoins et aux attentes de la population du territoire de nos quatre (4) villes.

Le succès d'une telle mission repose d'abord sur l'effort concerté du comité d'administration et du personnel du TAC MRC RDN dont l'adhésion aux buts de l'entreprise est essentielle, le tout dans l'esprit d'un développement durable et en respectant les priorités essentielles de l'organisation.

Les compagnies de transport sont en eux-mêmes porteuses des valeurs du développement durable et facilitent l'accès à l'éducation, la santé et aux loisirs.



### **3.2 Les enjeux du transport collectif**

- Améliorer les conditions de vie des citoyens des municipalités rurales
- Prévenir l'exode et la migration des jeunes et des personnes âgées
- Permettre aux municipalités d'agir dans la lutte contre le réchauffement climatique causé principalement par les émissions polluantes
- Favoriser des alternatives à l'auto solo en collaboration avec les transporteurs pour la diminution des GES.

#### **3.2.1 Enjeux liés à l'accès aux services**

- Le phénomène du vieillissement de la population en ruralité
- La capacité de se déplacer représente un élément essentiel à l'autonomie des personnes à faible revenu ou des étudiants
- L'accès aux études, la formation, aux services de santé, etc.
- La mobilité collective doit être perçue comme un investissement durable et accessible au plus grand nombre et permet de se déplacer en toute liberté pour des trajets quotidiens tels que travail, loisirs, vie sociale, etc.

### **3.3 Développement organisationnel**

Le développement organisationnel (D.O.) est une discipline qui nécessite d'être à l'avant-garde des meilleures pratiques pour accroître et soutenir la capacité de changement des organisations.

Afin de guider le TAC dans son développement, la directrice générale a participé au colloque sur le transport collectif et celui sur le transport adapté pour l'année 2018. De plus, mentionnons que la directrice générale siège sur le comité d'administration de l'ATCRQ (Association des Transports Collectifs Ruraux du Québec).

En mars 2018, la MRC de La Rivière-du-Nord a octroyé un mandat à une firme pour optimiser l'offre en transport collectif et adapté sur le territoire. Les solutions qui émaneront de cette étude vont influencer la planification et l'organisation des opérations du TAC MRC RDN.

### 3.4 Stratégie promotionnelle

Un dépliant est disponible dans certains organismes tels que le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Saint-Jérôme, la MRC, les municipalités concernées, la gare de Prévost. Les compagnies de taxi en font aussi la distribution aux nouveaux clients.

La grande majorité des municipalités et la MRC Rivière-du-Nord assurent une visibilité au TAC dans leur bulletin municipal ou sur leur site Internet.

Sur le plan visuel, rappelons aussi que le logo du TAC apparaît toujours sur les véhicules des compagnies de taxi et sur les divers panneaux identifiant les points d'arrêt.

En 2019, les panneaux d'arrêts seront refaits pour une meilleure visibilité.



De plus la MRC Rivière-du-Nord en collaboration avec le TAC MRC RDN, ont engagé des services professionnels pour la promotion de la rentrée en mettant en place un site internet ([Avecpasdauto.org](http://Avecpasdauto.org)) qui donne l'information du transport collectif des quatre villes.



#### **4. STATISTIQUES 2018 :**

Vous trouverez ici-bas quelques données statistiques permettant de faire un portrait intéressant de l'usage des services de transport du TAC.

##### **4.1 Nombre de passagers et de courses**

	Passagers		Total Passagers	Courses		Total Courses
	Collectifs	Adaptés		Collectifs	Adaptés	
2012	16087	23522	39609	9375	9418	18793
2013	22415	22922	45337	12085	9981	22066
2014	21324	24663	45987	11925	10325	22250
2015	19864	23407	43271	11628	10783	22411
2016	17245	22588	39833	11573	10340	21913
2017	26324	24886	51214	11024	11100	22127
2018	30347	23381	53728	10883	11049	21932

#### 4.2 Motifs des besoins en transport

##### COLLECTIF

ÉTUDE	6943
LOISIR	13915
MÉDICAL	287
SERVICE	4141
TRAVAIL	5061

##### ADAPTÉ

ÉTUDE	2274
LOISIR	12906
MÉDICAL	764
SERVICE	2380
TRAVAIL	5057

<b>TOTAL</b>	<b>30347</b>	<b>TOTAL</b>	<b>24886</b>
--------------	--------------	--------------	--------------

#### 4.3 Nombre de passagers de l'adapté

<b>MUNICIPALITÉS</b>	<b>NOMBRE DE PASSAGERS</b>
	(incluant accompagnateur)
PRÉVOST	5753
ST-COLOMBAN	7133
ST-HIPPOLYTE	4401
STE-SOPHIE	6094
<b>TOTAL</b>	<b>23281</b>

#### 4.4 Nombre de passagers du collectif

<b>MUNICIPALITÉS</b>	<b>NOMBRE DE PASSAGERS</b>
PRÉVOST	10010
ST-COLOMBAN	10988
ST-HIPPOLYTE	5123
STE-SOPHIE*	4226
<b>TOTAL</b>	<b>30347</b>

\* Ne pas oublier que Sainte-Sophie offre un service de transport collectif par la navette #35 provenant de Saint-Lin dont les passagers ne sont pas tous comptabilisés dans ce tableau. La ville de Prévost a une entente avec le TACL et les passagers ne sont pas comptabilisés par le TAC.

#### 4.5 Taux de jumelage

<b>MUNICIPALITÉS</b>	<b>VOLET ADAPTÉ</b>	<b>VOLET COLLECTIF</b>
	<b>JUMELAGE</b>	<b>JUMELAGE</b>
PRÉVOST	2.1	1.6
ST-COLOMBAN	2.1	1.7
ST-HIPOLLYTE	2.0	1.3
STE-SOPHIE	2.1	1.3

## **5. PARTENAIRES**

Le Transport Adapté et Collectif MRC Rivière-du-Nord permet aux résidents en milieu rural d'être des citoyens actifs. Il s'agit d'une responsabilité collective que nous partageons avec différents acteurs de tout horizon qui croient en l'importance d'un transport collectif. Pour continuer d'offrir ce service, nos partenaires sont des alliés importants que nous tenons à remercier.

Voici la liste de nos partenaires financiers ainsi que leur contribution respective :

- MTQ (Ministère des Transports): Contribution financière provenant de la Politique québécoise du transport collectif et pour le financement du volet adapté
- Municipalités de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie : Apport financier récurrent et aide technique ponctuelle
- MRC Rivière-du-Nord : Fiduciaire des fonds du MTQ et des contributions des municipalités et principal interlocuteur auprès du ministère
- Usagers du transport adapté et collectif : Contribution financière via la tarification

Soulignons également, l'apport précieux des compagnies de taxis et d'autobus. En raison de l'affichage du logo du TAC sur leurs véhicules, ils assurent une publicité mobile de nos services et suscitent un intérêt partout sur la route. Voici la liste des compagnies ou entrepreneurs avec qui le TAC a conclu des ententes en 2018:

- Taxi Prévost
- Taxi des Laurentides
- Taxi Champion
- Les Autobus Brunet Inc.
- Jean Desroches.
- Autobus Alary Inc.
- TACL (Transport Adapté Collectif Laurentides)



Sur le plan organisationnel, nous devons aussi mentionner le soutien apporté par les regroupements provinciaux en transport, soit :

- Union des transports adaptés du Québec (UTACQ);
- Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) dont notre directrice générale est administratrice et trésorière.
- Les organismes de transport adapté et de transport collectif

Sans leur soutien, le TAC ne pourrait assurer seul une offre de services de qualité répondant aux besoins de la population.

## **6. CONTRIBUTION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

### **6.1 Contribution sociale**

En assurant une offre de services en transport accessible à tous - tant sur le plan économique que géographique- le TAC apporte une contribution significative à la société. Ainsi, en permettant à tous les résidents du territoire desservi d'être mobiles, on permet leur apport à la société, que ce soit par leur implication sociale, familiale, bénévole, ou en tant qu'étudiants ou travailleurs.

Le transport en milieu rural a des effets positifs sur l'ensemble de la communauté vivant en milieu rural.

- Favorise la participation aux activités d'insertion ou de préparation à l'emploi, favorise l'accessibilité aux emplois précaires, aux emplois d'été ou aux emplois occasionnels pour les jeunes, adolescent et les aînés.
- Soutiens la participation sociale des citoyens en rendant attractif le milieu rural aux nouvelles familles en offrant des possibilités de déplacements autres que l'automobile. Réponds aux besoins de déplacements des jeunes familles, des familles monoparentales ou composées d'une seule personne qui n'ont pas de véhicule, qui ne peuvent pas ou ne veulent pas faire l'achat d'un deuxième véhicule.
- Permet de maintenir la communauté dans le milieu rural en lui permettant d'avoir accès aux services disponibles dans les villes centres.

### **6.2 Contribution environnementale**

Le transport en commun constitue un acteur social majeur. Il permet de réduire les problèmes résultants de la conduite automobile. Ainsi, les usagers qui choisissent d'adhérer au TAC permettent une réduction du nombre d'automobilistes sur la route. Indirectement, cela vient réduire le nombre d'accidentés tout en diminuant le stress résultant de la conduite automobile. À ce titre nous croyons qu'à partir de ce projet de développement, cette contribution sera augmentée.

Il a été démontré que les transports terrestres participent à la pollution atmosphérique dont les effets sur l'environnement sont principalement les retombées acides et l'effet de serre sur l'ensemble de la planète. Les polluants des transports se retrouvant dans l'air aggravent nos problèmes de santé. Leurs effets sont variés (stress, troubles respiratoires et cardiaques, maux de tête, infections pulmonaires, etc.) et dépendent de chaque polluant. Certains effets sont immédiats, d'autres se manifestent plusieurs jours après l'exposition.

Le fort potentiel écologique du transport collectif n'est plus à démontrer. Les effets qu'il entraîne quant à la réduction de l'utilisation de l'automobile ne sont plus à prouver :

- diminution importante de la congestion routière;
- baisse de la production de gaz à effet de serre (GES);
- réduction du nombre d'automobiles se retrouvant à la ferraille.

Dans un effort de concertation entre tous les transporteurs est souhaitable afin d'augmenter cette contribution et souhaitable. Nous espérons que ce projet de développement facilitera cette concertation.

## **7. PERSPECTIVES D'AVENIR**

Face à la croissance démesurée de la demande pour le transport adapté et collectif, le TAC MRC RDN doit continuer à s'ajuster promptement pour répondre aux nombreuses exigences de tout un chacun dans le but de toujours assurer un service de qualité.

Avec les coupures ministérielles et les changements qu'ils apportent, nous espérons que le transport sera une priorité pour les années à venir. Depuis quelques années, le MTMDET (qui est le plus important) partenaire financier, ne cesse de tenir les organismes de transport en alerte en ayant les informations sur les politiques de transports à la dernière minute. Nos organismes l'ATCRQ et l'UTACQ travaillent fort pour obtenir du ministère des politiques de transport triennales comme par le passé.

Le territoire connaît une croissance démographique constante. L'environnement est très attractif notamment pour les jeunes familles. Dans un contexte où la mobilité collective est de plus en plus considérée comme un service essentiel pour les citoyens, l'offre de service doit se développer dans un horizon à moyen terme.

La croissance démographique que vit la MRC de La Rivière-du-Nord démontre clairement que le niveau de demande justifie une augmentation de l'offre de service, à court terme, dans certains secteurs. C'est pourquoi la MRC de La Rivière-du-Nord a engagé une firme spécialisée dans la mobilité des individus afin de proposer des solutions pour améliorer l'offre de transport adapté et collectif. Les résultats seront connus au courant de l'été 2018 et les décideurs se pencheront ensuite sur les solutions à mettre de l'avant. 2018 sera sous le signe de l'analyse et l'évaluation, et 2019 sera possiblement à l'aube du changement.

Ceci étant dit, le TAC MRC RDN souhaite poursuivre sa planification par un accroissement important de son offre de service en transport collectif et en prévoir les modalités ainsi que la promotion.

Le TAC MRC RDN doit s'adapter à cette croissance et à la réalité du développement durable dans une démarche régionale de demande de financement, tant de la part des usagers que de tous les paliers de gouvernement, du municipal au provincial, correspondant aux besoins et aux attentes de la population du territoire de nos quatre villes.

## **8. CONCLUSION ET REMERCIEMENTS**

Au cours des dernières années, les municipalités se sont investies dans la mise en place du TAC croyant en l'importance de doter leur population rurale d'un service de transport collectif et adapté. Alors que tous sont convaincus d'une telle nécessité, le TAC converge maintenant vers un nouveau défi : se doter d'une vision d'ensemble du transport des citoyens. Le but ultime est de concerter et d'intégrer différents partenaires opérant déjà un service de transport pour leur clientèle respective.

Il s'agit d'insuffler à tous notre conviction que le transport est un axe structurant pour le développement des communautés. En ayant accès à des déplacements fiables, des modalités adaptées, des tarifs abordables et un horaire complet, l'intégration, la santé, la qualité de vie et la participation sociale des citoyens en sont accrues. Tout le monde y gagne !

Nous espérons donc que ces constats seront partagés et permettront la mise en place de nouvelles collaborations pouvant contribuer à l'essor du transport collectif en milieu rural. Les moyens à déployer pourront être variés et sont à explorer.

L'année 2019 sera basée sur des énoncés d'orientation et objectifs de développement de solutions par axes. La possibilité d'améliorer l'attractivité des transports collectifs et optimiser le service.

Finalement, des remerciements sont adressés aux membres du conseil d'administration et à la permanence de l'organisme. Chacun met son expérience et ses compétences au bénéfice de l'organisme afin d'assurer la saine gestion du TAC et d'optimiser la satisfaction des besoins des usagers du transport adapté et collectif.

